

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LARDIER VALENCA
DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES**

2013-05
2013-05

SEANCE du 12.12.13

N° 2013-67

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents: 11

L'an deux mil treize et le 12 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 3 décembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Rémi COSTORIER, René COQ, Jean Claude FAURE, Pierre POUILLARD, Laurent ALLAUD, Raymond PARA, Roger MARTIN, Gérard MEYSSONNIER, Joël ROBERT, Danielle BLANC, Noëlle STEFANI

Secrétaire de séance : ROBERT Joël

Objet : Contrat assurances risques statutaires

Le Maire informe les membres présents que le contrat d'assurances relatif aux risques statutaires arrivant à expiration au 31 décembre 2013, une consultation a été faite le 3 septembre 2013 auprès de compagnies d'assurances.

Il signale qu'au vu des propositions faites par la Société SMACL et GROUPAMA, il convient de choisir la Société SMACL dont l'offre est la plus avantageuse, à savoir :

- SMACL : 5,49 % (*) (CNRACL) et 1,60 % (IRCANTEC), soit un montant de 2 209,17 €
 - GROUPAMA : 6,50 % (CNRACL) et 1,33 % (IRCANTEC), soit un montant de 2 426,58 €
- (*) la prime est calculée par application d'un taux sur la masse salariale

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- Retient la Société SMACL
- Donne pouvoir au Maire pour signer le contrat correspondant.

Le Maire,

Rémi COSTORIER
